

Prérequis

Pré requis formation conseillé (non obligatoire)

Être détenteur d'un certificat de compétence (en cours de validité) du domaine TERMITES Outre-Mer

Objectifs

- Être capable de réaliser un « **État relatif à la présence de TERMITES : Outre-Mer** » selon Norme NF P 03-201.

- **Obtenir une attestation de formation continue**

Cas 1 : pour obtenir votre **justificatif de suivi de « formation continue » en cours de cycle** de certification (avant la fin de votre 4ème année de certification)

Cas 2 : **pour valider le prérequis demandé pour passer votre examen de REcertification** (dans les 18 mois précédent l'échéance de votre certification), conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite...

Durée

Présentiel ► **1 jour (8 heures)**

E-learning ► **7 heures** (minimum attendues)

Délai d'accès

Voir planning des formations

Immédiat

Tarifs

Voir grille des tarifs

Contact

Site : www.ebtp.fr

Tel : **05.61.37.73.79**

06.71.91.27.09

Mail : administratif@ebtp.fr

Accessibilité

Peut être adaptée / Etude au cas par cas / Fiche PSH voir site web

Formation en Présentiel OU en E-LEARNING

Modalités d'évaluation

Validation des acquis de formation = QCM (évaluation entre compétences attendues dans les arrêtés de compétences et celles observées)

Méthodes mobilisées présentiel

Théorie - Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.

Moyens matériels - Vidéo projection, plateau technique...

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.

Documentation - Un support de cours papier format "A4" relié, reprenant l'essentiel de la formation est remis (ou expédié, cas de la formation en distanciel) au stagiaire.

Documents délivrés : Attestation de formation stipulant dates de présence à la formation et avis de "réussite avec succès" ou non des acquis formation.

Méthodes mobilisées e-learning

Théorie - Cours appuyés sur support informatique

Moyens matériels - Plateforme pédagogique en ligne

Moyens humains - Formateur intervenant qualifié, disponible pour répondre à tout questionnement (via la messagerie de la plateforme e-learning)

Documentation - Support de cours en ligne, et divers documents téléchargeables.

Documents délivrés : Attestation de formation stipulant dates de validation et % de réussite à l'évaluation des acquis formation.

JOUR 1 - Matin (4 heures)

- Les altérations biologiques des bois d'œuvres dans la construction
- Les agents de dégradation biologiques des bois d'œuvre les plus communs :
 - Les champignons, « leurs signatures ».
 - Insectes nidificateurs « leurs signatures ».
 - Insectes à larves xylophages les plus communs « leurs signatures ».

Le termite en DROM Outre-mer :

- La biologie des termites.
- Leurs techniques « invasives » des constructions.
- Comment reconnaître et connaître les insectes termites, leurs altérations.
- Espèces et sous-espèces rencontrées en DROM Outre-mer, « leurs signatures respectives » et leurs dégâts.
- Les techniques et procédés de lutttes les plus utilisés
- La méthodologie en recherche de leur présence, le déroulement d'une bonne « investigation »

JOUR 1 – Après-midi (4 heures)

- Nouveautés législatives, réglementaires, normatives et évolutions techniques

- Le rapport de mission écrit : le fond (contenu) et la forme de l'état relatif à la présence de termite, son squelette, sa rédaction, ses pièces annexes (courrier AR pour devoir de conseil...)
- Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis :

- ✓ Appliquer une méthodologie de réalisation des états relatifs à la présence des termites dans le bâtiment et utilise les outils adaptés à l'activité ;
- ✓ Savoir rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.



Conformément à l'arrêté 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification